

ASSEMBLÉE NATIONALE21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 39

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 11

Au début de l'alinéa 9 de cet article, substituer au mot :

« Cette »,

le mot :

« La »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.